

DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE
COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE
COMPTE RENDU DE SEANCE DU 31 JANVIER 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Brice-sur-Vienne s'est réuni, en séance ordinaire, le 31 janvier 2020, au lieu ordinaire de leur séance, sur convocation en date du jeudi 23 janvier 2020 qui leur a été adressée par le Maire, Sylvie TUYÉRAS, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : Sylvie TUYÉRAS, Maryse MAGOUTIER, Thierry GOURAUD, Chantal PAULAT, Sylvie LIPPENS, Christophe USCAIN, Stéphane PREVOST, Laëtitia CALENDREAU

Absents : Annie SOULAT, Thierry GARAUD, Laure COINDEAU, Stéphane THOMAS, Franck GIETHLEN, Marie-Claude CHABERNAUD, Christine BERLAND

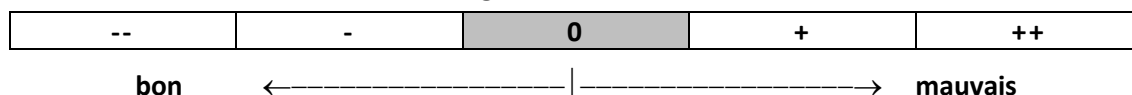
Procurations : Christine BERLAND à Laëtitia CALENDREAU
Annie SOULAT à Sylvie TUYERAS

Désignation du secrétaire de séance : Maryse MAGOUTIER

Adoption du procès-verbal de la séance précédente : adopté à l'unanimité

N° 2020001 - Délibération portant sur l'engagement des dépenses d'investissement 2020 au budget général

EMISSIONS
De gaz à effet de serre

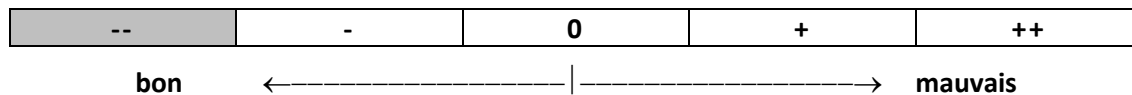


LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 du budget général, à hauteur de 25 % des prévisions budgétaires 2019.

N° 2020002 - Délibération portant sur les travaux de rénovation du logement locatif situé 15 rue du Lavoir et demande de subvention

EMISSIONS
De gaz à effet de serre



LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ACCEPTE les travaux de rénovation du logement communal situé 15 rue du Lavoir, comme suit :

PRESTATAIRES EXTERIEURS

TRAVAUX	Coût H.T.
Plomberie - sanitaire	4 967,25
Electricité - chauffage	5 364,50
Maçonnerie	8 022,00
Menuiseries	6 044,58
TOTAL	24 398.33

DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE
COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE
COMPTE RENDU DE SEANCE DU 31 JANVIER 2020

TRAVAUX EN RÉGIE

TRAVAUX	Coût H.T.
Salaires personnel communal	6 240,00
Achat de matériaux	5 459.75
TOTAL	11 699.75

- AUTORISE Madame le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et VALIDE plan prévisionnel de financement suivant :

Subvention Conseil Départemental 15 % : 5 414.71 €

Autofinancement : 30 683.37 €

- S'ENGAGE à ce que le loyer soit le même que celui pratiqué par les HLM pendant au moins 10 ans.

- AUTORISE les dépenses d'investissement liées à la rénovation du logement communal situé 15 rue du Lavoir dans la limite des crédits autorisés avant le vote du budget et dans la limite de 40 000,00 € après le vote du budget primitif 2020 (hors travaux en régie).

- DIT que les crédits seront prévus au budget primitif 2020.

N° 2020003 - Délibération portant sur les travaux de rénovation du logement locatif situé 15 rue du Lavoir : convention avec le SEHV, service ESP87, pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique, économique, financière et environnementale

EMISSIONS

De gaz à effet de serre

--	-	0	+	++
----	---	----------	---	----

bon ←-----|-----→ mauvais

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- SOLLICITE la maîtrise d'ouvrage du Syndicat, Energies Haute-Vienne pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique, économique, financière et environnementale sur la réhabilitation du logement communal situé 15 rue du Lavoir.

- AUTORISE Madame le maire à engager toutes les démarches utiles et à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

N° 2020004 - Délibération portant sur une demande de subvention pour les travaux de rénovation dans le gîte communal 8182

EMISSIONS

De gaz à effet de serre

--	-	0	+	++
----	----------	---	---	----

bon ←-----|-----→ mauvais

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020 pour les travaux de rénovation du gîte 8182 dont le montant est estimé comme suit :

DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE
COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE
COMPTE RENDU DE SEANCE DU 31 JANVIER 2020

- 3 904.62 € H.T. pour la pose et fourniture des menuiseries extérieures
- 468.24 € H.T. pour la rénovation de la salle de bain
- 1 107,20 € H.T. de fournitures et travaux en régie

- VALIDE le plan prévisionnel de financement suivant :

Subvention Conseil Départemental attribuée (meubles exclus) :	1 505.00 €
Subvention DETR 30 % (meubles exclus) :	1 503.00 €
Autofinancement :	1 938.86 €

- AUTORISE Madame le maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

- Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2020.

N° 2020005 - Délibération portant sur une demande de subvention pour l'aménagement de l'espace de jeux à l'école du bourg

EMISSIONS
De gaz à effet de serre

--	-	0	+	++
----	---	---	---	----

bon ←-----|-----→ mauvais

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'espace de jeux à l'école du bourg dont le montant prévisionnel s'élève à 1 574,17 € H.T.

- VALIDE le plan prévisionnel de financement suivant :

DETR (30 %) :	472,00 €
Autofinancement :	1 102.17 €

- AUTORISE Madame le maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

- Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2020.

N° 2020006 - Délibération portant les demandes de subvention relatives au projet d'aménagement du cimetière des Goupillères

EMISSIONS
De gaz à effet de serre

--	-	0	+	++
----	---	---	---	----

bon ←-----|-----→ mauvais

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet suivant relatif à l'aménagement du cimetière des Goupillères, à savoir :

- la création de cavurnes dans le cimetière des Goupillères
 - la mise aux normes du jardin de souvenir existant par la réalisation d'un puits de dispersion
- pour un montant total de 2 818,33 € H.T.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE
COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE
COMPTE RENDU DE SEANCE DU 31 JANVIER 2020

- AUTORISE Madame le maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, du Conseil Départemental dans le cadre des CTD et valide le plan prévisionnel de financement suivant :

CTD (35 %) :	986,50 €
DETR (30 %) :	846,00 €
Autofinancement :	985,83 €

- AUTORISE Madame le maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.
- Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2020.

N° 2020007 - Délibération portant sur les demandes de subvention relatives au projet de travaux de câblage informatique à l'école du bourg

EMISSIONS
De gaz à effet de serre

--	-	0	+	++
bon	←----- -----→			mauvais

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet suivant relatif aux travaux de câblage informatique à l'école du bourg :

- mise aux normes du câblage existant dans les anciens bâtiments
 - création d'un câblage informatique dans les nouveaux bâtiments et dans le restaurant scolaire
- pour un montant total de 14 829,07 € H.T.

- AUTORISE Madame le maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, du Conseil Départemental dans le cadre des CTD et valide le plan prévisionnel de financement suivant :

CTD (20 %) :	2 966,00 €
DETR (50 %) :	7 415,00 €
Autofinancement :	4 448,07 €

- AUTORISE Madame le maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.
- Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2020.

N° 2020008 - Délibération portant sur une demande de subvention relative à la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales, Route de Grandchamp

EMISSIONS
De gaz à effet de serre

--	-	0	+	++
bon	←----- -----→			mauvais

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE
COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE
COMPTE RENDU DE SEANCE DU 31 JANVIER 2020

- APPROUVE la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales sur la voie communale n° 101 nommée « route de Grandchamp » dont le montant prévisionnel est estimé à 7 213.00 € H.T.

- AUTORISE Madame le maire à solliciter une demande de subventions pour ce projet auprès du Conseil Départemental et valide le plan prévisionnel de financement suivant :

- Subvention du Conseil Départemental (40 %) : 2 885.00 €
- Autofinancement : 4 328.00 €

- AUTORISE Madame le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents, nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

- Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2020.

N° 2020009 - Délibération portant sur la création d'un poste d'adjoint technique

EMISSIONS
De gaz à effet de serre

--	-	0	+	++
----	---	---	---	----

bon ←-----|-----→ mauvais

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DECIDE, à compter du 1^{er} mars 2020, de créer un poste d'adjoint technique, pour exercer les fonctions d'agent polyvalent dont les missions sont les suivantes :

- accueil du site touristique de Chambéry
- propreté des locaux communaux
- accueil des usagers des salles des fêtes
- surveillance des enfants dans la cour
- service et accompagnement des enfants dans la cantine
- remplacements

- L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures.

- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

N° 2020010 - Délibération portant sur la mise à jour du tableau des effectifs

EMISSIONS
De gaz à effet de serre

--	-	0	+	++
----	---	---	---	----

bon ←-----|-----→ mauvais

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- FIXE le tableau des emplois permanents comme suit :

DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE
COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE
 COMPTE RENDU DE SEANCE DU 31 JANVIER 2020

FILIERES ET GRADES	Catégorie	Effectifs budgétaire ETP	Effectifs pourvus ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		4,00	4,00
Attaché territorial	A	1,00	1,00
Adjoint administratif pl 1° classe	C	1,00	1,00
Adjoint administratif pl 2ème classe	C	1,00	1,00
Adjoint administratif	C	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE		9,26	7,26
Technicien pl 1ère classe	B	1,00	1,00
Agent de maîtrise	C	1,00	1,00
Adjoint technique principal 2° classe	C	2,85	1,85
Adjoint technique	C	4,41	3,41
FILIERE MEDICO-SOCIALE		2,95	2,95
ATSEM pl 1° classe	C	0,50	0,50
ATSEM principal 2° classe	C	2,45	2,45
FILIERE ANIMATION		0,66	0,66
Adjoint d'animation	C	0,66	0,66
TOTAL		16,87	14,87

N° 2020011 - Délibération portant sur la création d'un emploi d'adjoint administratif non permanent pour accroissement temporaire d'activité

EMISSIONS
 De gaz à effet de serre

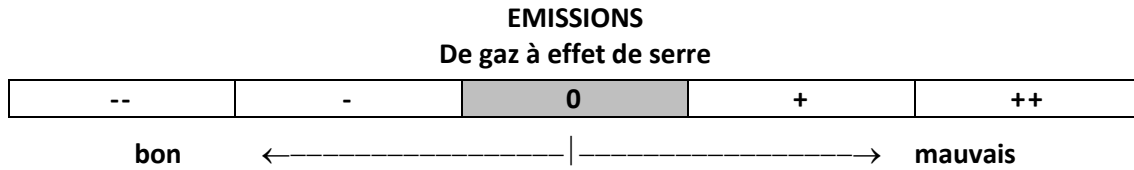
--	-	0	+	++
bon	←		→	mauvais

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DECIDE de créer un emploi non permanent à temps complet, sur le grade d'adjoint administratif territorial, pour assurer les missions précisées ci-dessus :
- du 03 au 23 mars 2020 inclus
- du 20 avril 2020 au 02 mai 2020 inclus
- PRECISE que la rémunération de l'agent sera calculée sur le 1^{er} échelon du grade de recrutement.
- AUTORISE Madame le maire à effectuer les formalités de recrutement de l'agent et à conclure le contrat d'engagement correspondant ainsi que toute pièce utile relative à ce dossier
- PRECISE que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.
- Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE
COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE
COMPTE RENDU DE SEANCE DU 31 JANVIER 2020

N° 2020012 - Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement



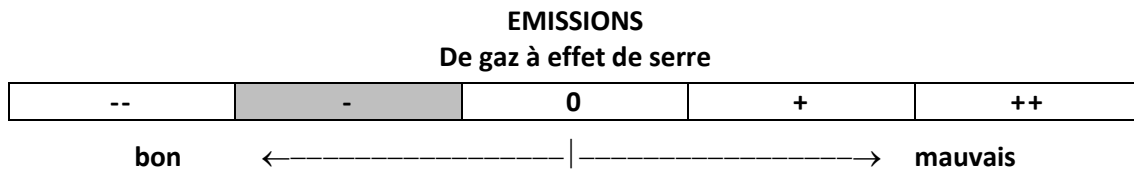
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels de droit public, momentanément indisponibles.

- DIT que la rémunération de ces agents non titulaires sera appréciée sur la nature des fonctions à exercer et sur la qualification et diplômes ou titres détenus.

- PRECISE que les crédits suffisants devront être prévus au budget.

N° 2020013 - Délibération portant sur la signature d'une convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » à l'école de La Fabrique, à titre expérimental



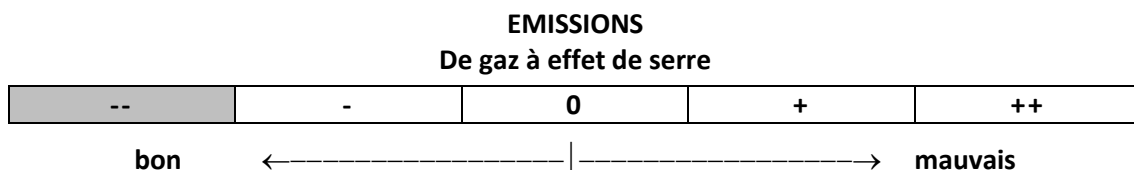
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE, à titre expérimental, la mise en place du dispositif « petits déjeuners » gratuits à l'école de La Fabrique du 16 janvier au 17 février 2020 inclus.

- AUTORISE Madame le maire à signer la convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » ci-jointe avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

ARTICLE 3 : SOLLICITE le financement dédié auprès de l'Etat.

N° 2020014 - Délibération portant sur la convention de traitement des déchets verts de la commune



LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ACCEPTE que les déchets verts issus de la tonte de pelouse réalisée par les services communaux soient acheminés vers la SARL de la Tuilerie à SAINT-BRICE-SUR-VIENNE.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE
COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE
COMpte RENDU DE SEANCE DU 31 JANVIER 2020

- AUTORISE Madame le maire à signer la convention d'utilisation des déchets verts jointe en annexe.

INFORMATION :

EMISSIONS
De gaz à effet de serre

--	-	0	+	++
bon	←----- -----→			mauvais

Demande de mise à disposition gratuite de la salle polyvalente de Chambéry le dimanche pour une activité de yoga : le conseil municipal maintient les conditions de mise à disposition de la salle dans les conditions fixées par délibération n° 2015031 et décision n° 2016023.

Décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoirs de Madame le Maire depuis la séance précédente : NEANT

Séance levée à 22h20